Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260505-48_2026D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Votants	14

Date de la convocation : 30/04/2026
Date d'affichage : 30/04/2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, JEGOU Christelle, LE MAOUT Christophe, LAGATTU Valérie, LOZAC'H Christophe, TOSSER Yvanne, LE GUYADER Myriam, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg ; GUEZENNEC Maxime ;

Membres excusés : SINCLAIR Catherine, NOHAÏC Thierry, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre ;

Membres non excusés : /

Procuration :
Madame SINCLAIR Catherine a donné procuration à Monsieur LOZAC'H Christophe.
Madame LEGARDEUR Audrey a donné procuration à Madame LE GUYADER Myriam.
Monsieur AUFFRET Pierre a donné procuration à Monsieur GUÉNÉGOU Ludovic.

Madame LE GUYADER Myriam a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 48/2026 :
Désignation des représentants au sein des différentes commissions de l'agglomération

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 8 commissions thématiques créées par l'Agglomération :

- **Territoires, citoyenneté, rayonnement**
- **Économie, emploi, initiatives locales**
- **Finances, administration, évaluations**
- **Personnels, dialogue social, communication**
- **Familles, solidarités, Santé, cohésion humaine**
- **Eau, mer et littoral**
- **Environnement, climat, énergies, déchets**
- **Habitat, urbanisme, mobilités**

Ces commissions ont pour mission d'examiner les affaires relevant de leur champ de compétence et de formuler des avis destinés au Bureau communautaire et au Conseil d'agglomération, d'en fixer la participation des élus municipaux non communautaire et élus communautaires.

Monsieur le Maire précise que la commune peut désigner **3 élus municipaux** à se répartir sur les 8 commissions en plus du **conseiller communautaire titulaire** et de **son suppléant** et rajoute qu'il ne peut pas y avoir plus de 2 élus de la commune par commission.

Il invite ainsi les membres du Conseil Municipal à se positionner sur ces différentes commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

NOMME les membres suivants pour siéger au sein des commissions :

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260505-48_2026D-DE

- ***Mme Yvanne TOSSER*** à la commission « Territoires, citoyenneté, rayonnement »
- ***M. Ludovic GUÉNÉGOU*** à la commission « Finances, administration, évaluations »
- ***M. Christophe LE MAOUT*** à la commission « Personnels, dialogue social, communication »
- ***M. Christophe LOZAC'H*** à la commission « Environnement, climat, énergies, déchets »
- ***M. Serge LE MADEC*** à la commission « Habitat, urbanisme, mobilités »

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Myriam LE GUYADER